

# Transformation Durable

## Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) 2023 Rapport complet

Institut Camille Mirert

Novembre 2024

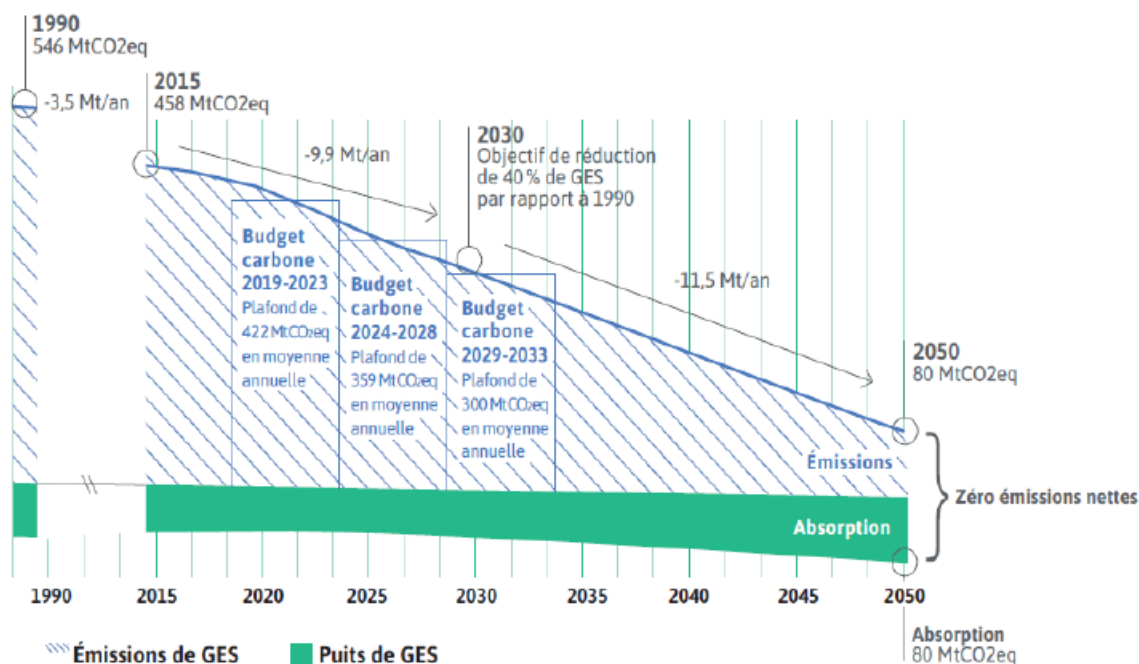


# Enjeux

## La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)

Instaurée par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la **stratégie nationale bas-carbone (SNBC)** est la **feuille de route de la France pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre**. Elle concerne l'ensemble des secteurs d'activité et doit être portée par tous : citoyens, collectivités, entreprises.

**Évolution des émissions et des puits de GES sur le territoire français entre 1990 et 2050 (en MtCO<sub>2</sub>eq). Inventaire CITEPA 2018 et scénario SNBC révisée (neutralité carbone)**



La SNBC est cohérente avec les engagements de la France pris auprès de l'UE et dans le cadre de l'Accord de Paris, ainsi qu'avec les engagements nationaux dont celui de réduire d'au moins 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, par rapport à 1990.

Elle a également pour ambition d'**atteindre la neutralité carbone d'ici 2050**, c'est-à-dire l'équilibre entre les émissions de GES et leur absorption sur le territoire français. Cela implique de les diviser au moins par 6 par rapport à 1990.

Il est donc nécessaire dès aujourd'hui de réduire les émissions de GES d'environ 5% par an. Un tel effort nécessite une prise de conscience de l'ensemble des acteurs économiques et la mise en œuvre d'une réelle stratégie de réduction ambitieuse des GES.

Dans le même temps, une **stratégie d'adaptation aux conséquences futures du changement climatique** doit aussi être envisagée.

# Enjeux

## Nous sommes tous concernés par le changement climatique

limiter le réchauffement à 1,5°C

Les **activités humaines** ont émis dans l'atmosphère près de 2 400 milliards de tonnes de CO<sub>2</sub> depuis 1850. **Au-delà de 3 300 milliards de tonnes**, les scientifiques nous disent qu'un **réchauffement de plus d'1,5°C en 2100**, limite fixée par l'Accord de Paris (2015), **est inévitable**. Or, l'humanité émet 40 milliards de tonnes de CO<sub>2</sub> par an. **Au rythme actuel, ce budget carbone sera donc dépassé dans une vingtaine d'années.**

Un enjeu de santé publique

D'après le GIEC, **un tel réchauffement aurait des impacts catastrophiques et irréversibles sur la santé** : augmentation de la mortalité liée à la chaleur, blessures et mortalité liées aux événements climatiques extrêmes, allergies (l'augmentation de la prévalence de l'asthme est directement liée à l'allongement des périodes d'exposition aux pollens allergisants), effets néfastes sur la santé mentale, augmentation de la morbidité et de la mortalité cardiovasculaires et pulmonaires.

**Le changement climatique est donc aussi un enjeu de santé publique**, d'autant plus que de nombreuses mesures permettant de lutter contre le changement climatique sont aussi bénéfiques pour la santé (réduction de la consommation de viande rouge, déploiement des mobilités actives, etc.).

La fin des énergies fossiles

Au-delà du changement climatique, selon le Shift Project, « la nature tarissable des sources d'énergie fossile est la seconde excellente raison de nous organiser de toute urgence afin de nous passer d'elles ». L'Agence internationale de l'énergie (AIE) signale en effet que **la production mondiale de pétrole conventionnel**, qui fournit la vaste majorité de la production totale de pétrole **a franchi un pic en 2008**. Il est par ailleurs prévu un **déclin inexorable du pétrole de l'ordre de 50% en 2050**.

# Règlementation française



L'article L.229-25 du code de l'environnement, oblige les **personnes morales de droit privé** employant **plus de 500 personnes**, et les **personnes morales de droit public** employant **plus de 250 personnes** à réaliser un bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES).

Doivent être prises en compte les **émissions directes** et les **émissions indirectes associées à l'énergie consommée**, mais également les **émissions indirectes significatives**, incluant par exemple l'utilisation des produits vendus par une entreprise, ou les déplacements domicile-travail des salariés.

Le BEGES fournit une **évaluation** du **volume d'émissions directes de gaz à effet de serre** produit par les activités exercées par la personne morale sur le territoire national au cours d'une année, ainsi que les **émissions indirectes significatives** qui découlent des opérations et activités de la personne morale ainsi que, le cas échéant, de l'usage des biens et services qu'elle produit. Les émissions sont exprimées en équivalent de tonnes de dioxyde de carbone.

Le BEGES doit être renouvelé **tous les 4 ans** pour les **personnes morales de droit privé** et **tous les 3 ans** pour les **acteurs publics**.

Le BEGES doit être publié sur **le site de l'ADEME** et doit être accompagné d'un **plan de transition** pour réduire les émissions de gaz à effet de serre présentant les objectifs, moyens et actions envisagés à cette fin et, le cas échéant, les actions mises en œuvre lors du précédent bilan.

Depuis le 25 octobre 2024, le non-respect de ces obligations, constaté par l'autorité administrative, est sanctionné par **une amende n'excédant pas 50 000 €**, montant qui ne peut excéder **100 000 € en cas de récidive** (article 29 de la loi Industrie verte).

# Périmètre

## Périmètre organisationnel



**Périmètre 1 :**  
CH Falret - CSSR

**Périmètre 2:**  
2 MAS et Passerelle

**Périmètre 3:**  
IME, SSESAD, ESAT,  
SAMSAH

**4: SSIAD et OUSTAL B.**  
BAGOU

640 ETP  
168 Lits  
93 Places  
20 places résidence sociale

173 ETP  
140 Places

58 ETP  
104 Places

24 ETP  
82 Places

# Résultats globaux

## Distinction des émissions de GES



Année 2023

6 660 ± 890 tCO<sub>2</sub>e

soit 13 % d'incertitude

Périmètre 1

4 500 ± 525 tCO<sub>2</sub>e

70 % des émissions

Périmètre 2

1 700 ± 200 tCO<sub>2</sub>e

22 % des émissions

Périmètre 3

310 ± 36 tCO<sub>2</sub>e

5 % des émissions

Périmètre 4

170 ± 34 tCO<sub>2</sub>e

3 % des émissions

# Résultats globaux

Information sur l'utilisation des facteurs d'émission monétaires



Année 2023

6 660 ± 890 tCO<sub>2</sub>e

soit 13 % d'incertitude

Information sur l'utilisation des facteurs d'émission monétaires

Sur les 6 660 tCO<sub>2</sub>e du présent BEGES,  
1 472 tCO<sub>2</sub>e proviennent de l'utilisation de facteurs d'émission dits « monétaires »  
(exprimés en kgCO<sub>2</sub>e/€).

↪ soit 22 %

Pour rappel, les ratios monétaires ont une incertitude de 80 % (cf [Approche monétaire ou physique](#)).

# Résultats globaux

## Ratios



Année 2023

6 660 ± 890 tCO<sub>2</sub>e

soit 13 % d'incertitude



5,33 tCO<sub>2</sub>e

par ETP  
(894 ETP)



100 kgCO<sub>2</sub>e

par k€ CA  
(66,29 M€ CA)



9,36 tCO<sub>2</sub>e

par lit et place  
(607 lits et places)

# Résultats globaux

## Équivalences



Année 2023

6 660 ± 890 tCO<sub>2</sub>e

soit 13 % d'incertitude



les émissions de  
620 Français / an  
(9,2 tCO<sub>2</sub>e/français/an)



26,2 millions  
de km en voiture  
(essence)



1,9 milliards  
de km en TGV



26 000 repas  
avec du bœuf



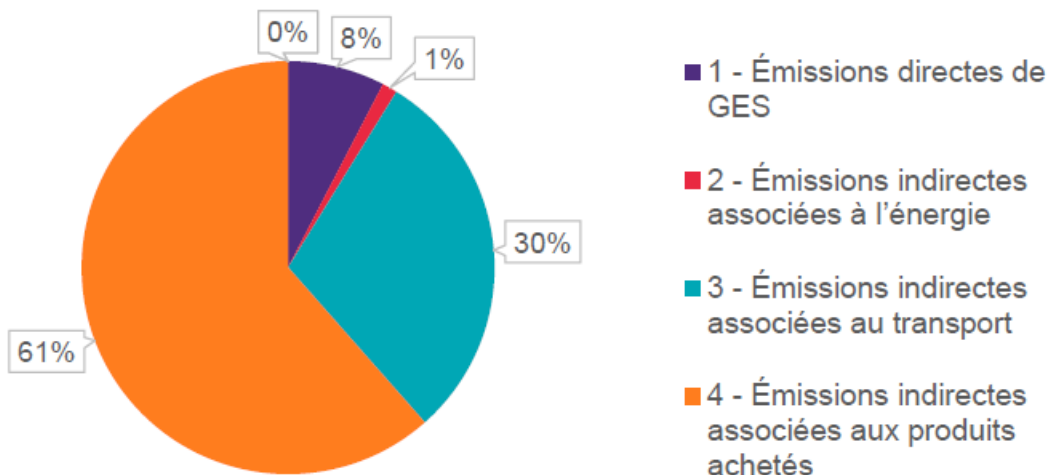
11,2 millions  
de repas  
végétariens

Source : [Comparateur carbone](#) | [Impact CO<sub>2</sub> \(impactco2.fr\)](#)

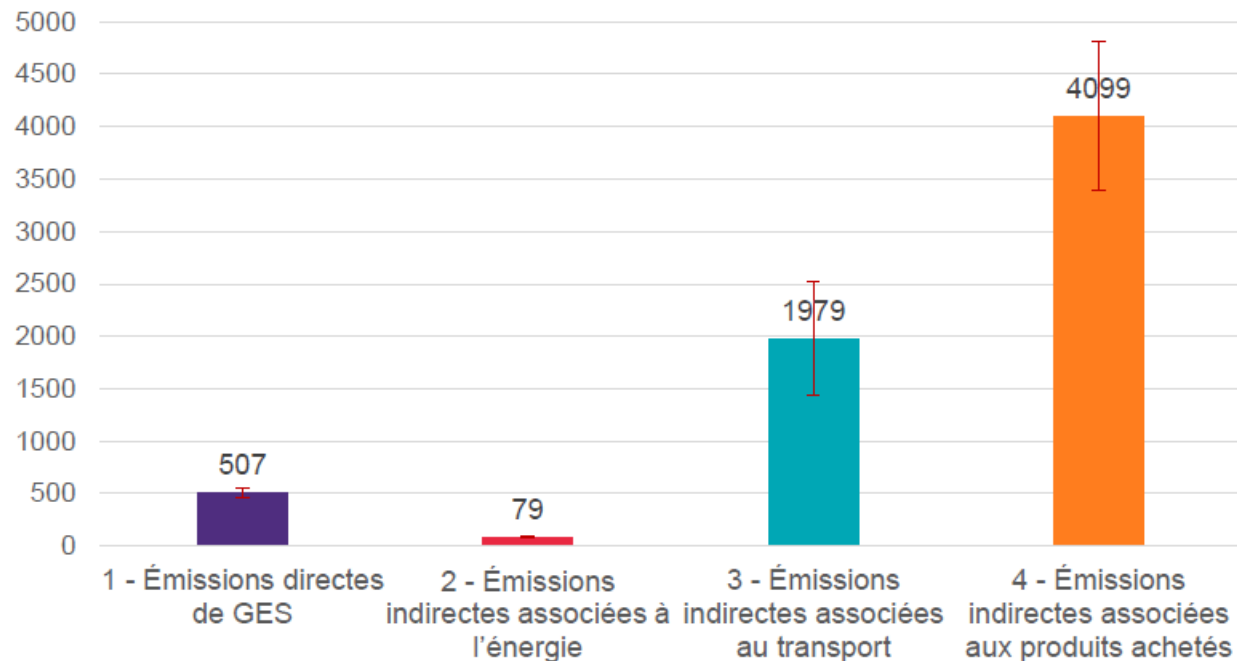
# Résultats globaux

## Répartition par catégorie règlementaire

Émissions de GES et incertitude par catégorie règlementaire (en tCO<sub>2</sub>e)



Émissions de GES et incertitude par catégorie règlementaire (en tCO<sub>2</sub>e)

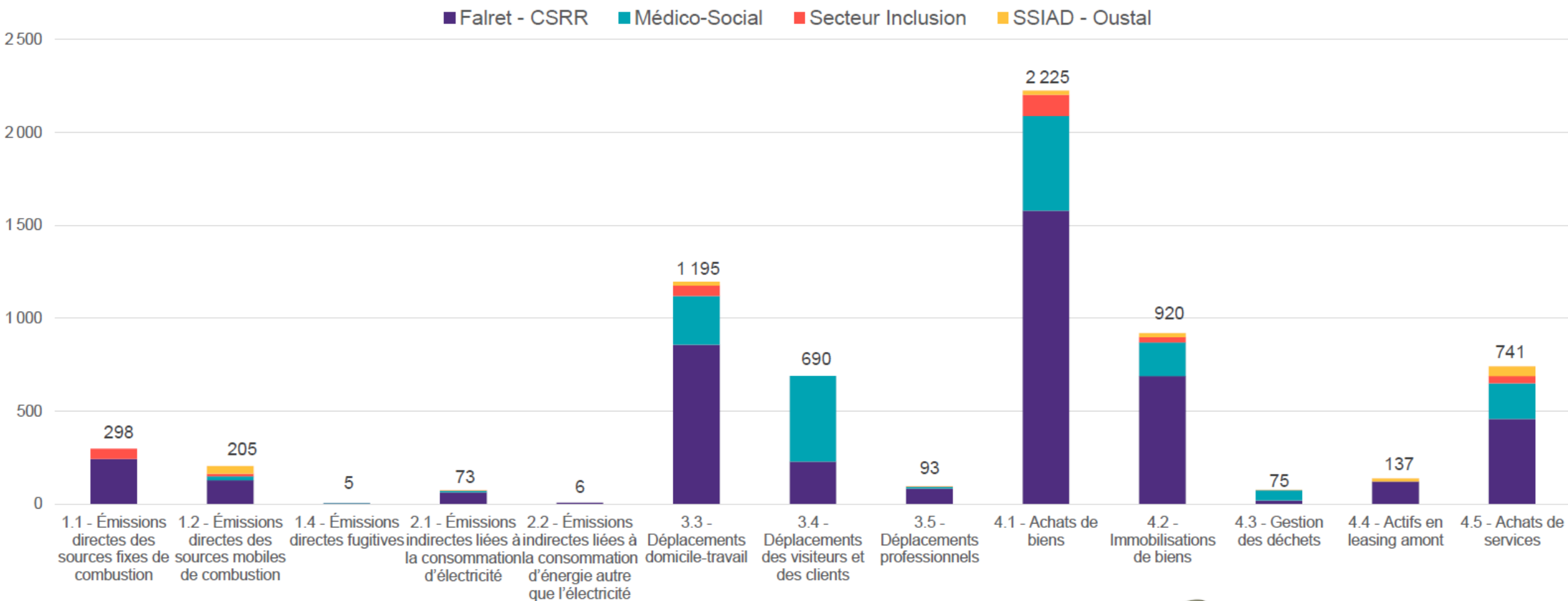


Les émissions directes représentent 9% du total des émissions, quand on ajoute les émissions liées à l'énergie (scope 2) on monte à 10%. 90% des émissions sont donc des émissions indirectes dont 61% liées aux produits et services achetés et immobilisés.

# Résultats globaux

## Répartition par poste règlementaire

Émissions de GES par poste règlementaire : répartition par site (en tCO<sub>2</sub>e)



# Conclusion

Ce rapport a été rédigé à partir des informations collectées lors de la réalisation du **Bilan d'Émission de Gaz à Effet de Serre** de L'institut Camille Miret.

Le plan de transition devrait porter principalement sur les émissions directes : mode de chauffage, et flotte de véhicules ainsi que sur la restauration qui est la source principale d'émissions indirectes sur lesquelles des actions pourront être entreprises directement.

Au nom de Primum Non Nocere®, nous remercions sincèrement l'ICM pour son engagement dans la transition bas carbone.



François KUBIAK  
Consultant BEGES et ACV  
+33 7 48 13 27 96  
francois.kubiak@fr.gt.com

Gautier LESTRADE  
Coordinateur du pôle Eau Energie Climat  
T +33 1 41 25 95 91  
M +33 6 18 29 22 86  
E gautier.lestrade@fr.gt.com

